Image not found or type unknown

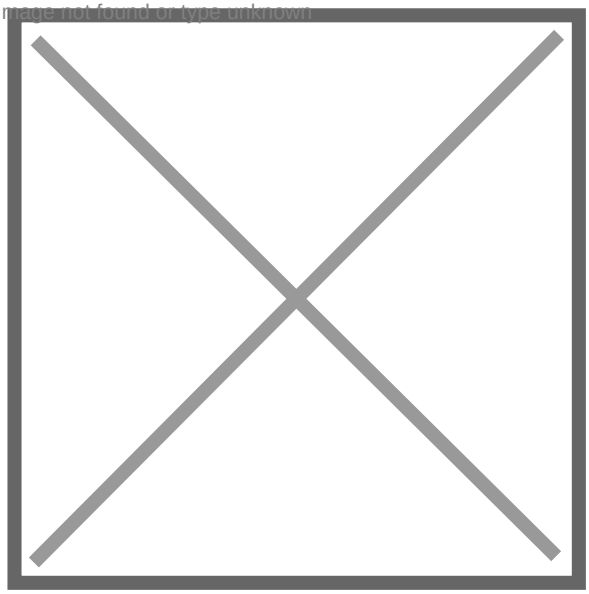

# Dois je entamer une procédure prud'hommale selon vous ?

Par **Quentin59**, le **11/11/2011** à **00:37**

Bonjour,

J'ai 32 ans. J'ai travaillé 5 ans en tant que chef de produit dans une banque de 400 salariés environ jusqu'en juin. J'ai démissionné pour intègrer une PME spécialisée dans l'importation de petits cadeaux (effectif : 3 personnes en tout, moi compris). J'ai commencé mon nouveau travail début juillet avec une période d'essai de trois mois renouvelable (cadre). Je suis passé de la banque à un tout autre secteur, j'ai confiance en mes capacités d'adaptation et j'ai foncé. D'ailleurs mon nouveau patron m'expliqua clairement au début que cela prendra un an avant que je sois rentable pour lui (prise de commandes). Le mois de juillet passe je commence à bien assimiler les nouveaux paramètres de ce nouveau métier, je suis encouragé, félicité à plusieurs reprises. Mon patron prend trois semaines de vacances en août. Bon.. Je continue ma "formation" tout va bien.
Je m'aperçois cependant que j'aime de moins en moins le comportement de mon patron ; pas tant par rapport à moi mais dans sa manière de travailler : parle mal à notre assistante, se moque des clients dans leur dos,... Du coup quelques semaines après son retour de congés j'etablis une séparation nette entre l'aspect pro et perso : je ne parle que boulot et ne participe plus aux discussions où "c'est lui le plus fort", "il a fait ceci, cela,..." etc. Bref quand il me raconte sa vie pour la énième fois, j'écoute d'une oreille.
J'ai bien senti que ce détachement de ma part n'a pas plu.
Quelques jours après cette mise au point (debut septembre) il m'est notifié que ma période d'essai est reconduite. Motif : pas de commandes
Une partie de mon travail est la conquête de nouveaux clients. Ce ne fut pas évident mais la boite a "gagné" deux gros nouveaux clients grâce à moi à mi septembre, pas évident car secteur ultra concurrentiel. Bref je suis félicité. Je bosse beaucoup, le soir le we, tout va bien sauf que fin septembre, alors que les gros potentiels de client vont se concrétiser, je suis

licencié. Motif "pas satisfaisant".
Cela fait un mois maintenant mais j'y pense quand même parfois et suis convaincu que le licenciement est abusif vu mon comportement irreprochable, le fait que je decouvrai un nouveau metier, et surtout vu les nouveaux contrats qui allaient être produits, grâce à moi, quelques semaines sans doute après mon départ/licenciement.

Aussi je pose ma question :) : est ce que les prud'hommes pourraient condamner un "tel" licenciement ?

Merci beaucoup pour votre retour

Cordialement

Par **pat76**, le **12/11/2011** à **18:19**

Bonjour

Vous avez été licencié avant ou après le renouvellement?

A quelle date avez vous commencé votre travail et à quelle date la lettre de rupture de la période d'essai a-t-elle été envoyée (date sur l'enveloppe)?

La notification du renouvellement de la période d'essai vous a été faites par écrit à quelle date?

Vous l'avez acceptez en y répondant ou vous avez juste signé le document de renouvellement?

Par **Quentin59**, le **12/11/2011** à **18:37**

Bonjour,

J'ai été licencié, la période d'essai à été rompue, après son renouvellement.
J'ai commencé le 4 juillet. L'enveloppe a été envoyée le 30 septembre, je l'ai signé, accusé réception le 3 octobre pour une fin du contrat le 15 octobre.
Je n'ai plus le document "renouvellement" mais je l'ai signé le 8 ou 9 septembre. Je n'y ai donc pas répondu (il m'avait également été envoyé AR à mon domicile - comme le doc "rupture")

Des éléments intéressants ?

Cordialement

Par **pat76**, le **12/11/2011** à **19:28**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Rebonjour

Vous n'avez pas de copie de la lettre de renouvellement?

Vous l'aviez signé ce document de renouvellement?

Par **Quentin59**, le **12/11/2011** à **19:33**

Je l'ai bien signé "sur place" et en ai eu une copie également sur place
Je ne l'ai malheureusement plus mais je suis certain de la période/date (le 8 ou le 9 septembre)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés